

## Faits d'escroqueries, abus de confiance et tentatives sur le ressort de la compagnie de gendarmerie départementale de BEAUNE - 3eme trimestre 2017 -

Monsieur D                      18 ans                      Thorey

Manière d'opérer      La victime met en vente sur un site d'annonce son vélo pour un montant de 200 €. L'auteur prend contact avec la victime et lui propose 210€. La victime accepte. L'auteur envoie un mail à la victime lui expliquant qu'il lui a transmis 310 euros via la société "fedex" et demande en échange que la victime l'indemnise à l'aide d'un coupon "tonéofirst" d'un montant de 100€. La victime s'exécute et communique le code à l'auteur. Le lendemain, l'auteur demande à la victime d'acheter 2 coupons de 150 € chacun. La victime s'exécute à nouveau et communique les codes. L'auteur demande ensuite à la victime d'acheter 4 coupons de 150 €. La victime réalise qu'elle se fait escroquer. **Préjudice de 400 euros.**

Madame P                      37 ans                      Vougeot

Manière d'opérer      La victime répond à une proposition d'embauche, son soit disant futur employeur lui propose d'encaisser un chèque de 1450 euros afin de couvrir les frais d'achat de matériel plus l'équivalent d'une première mission de ménage à 150 euros. Cette dernière encaisse le chèque tandis qu'au même moment, son soit disant futur employeur lui signale que suite à un problème elle doit lui envoyer pour 1300 euros de coupons « TRANSCASH » afin que ce dernier lui achète le matériel. La victime s'exécute. C'est le lendemain que sa banque lui annonce que le chèque n'a pas été encaissé car il s'agit d'un chèque volé. **Préjudice de 1300 euros.**

Madame P                      79 ans                      Auxey duresses

Manière d'opérer      La victime déclare avoir reçu un courriel d'une amie, depuis l'étranger, prétextant de graves problèmes. Elle accepte de lui transmettre les codes de 7 coupons recharge « TRANSCASH » d'une valeur unitaire de 160 €, pour un **montant total de 1120 €.**

Monsieur C                      77 ans                      Maconges

Manière d'opérer      La victime ouvre un courriel sur sa messagerie internet. Son écran devient noir et un message apparaît lui demandant de composer un numéro de téléphone. Ce qu'elle fait. A cet instant, un opérateur prend la main sur son ordinateur et lui fait comprendre que ce dernier n'est pas protégé par un système de sécurité. Poursuivant ses explications, la victime accepte de payer la somme de **199 euros** afin d'obtenir un abonnement et communique les coordonnées de sa carte bancaire. Peu après, avoir raconté son histoire dans son entourage, il lui est conseillé de déposer plainte pour escroquerie et de faire opposition à sa carte. Ce que la victime fait.

Monsieur R                      48 ans                      Quincey

Manière d'opérer      La victime fait une rencontre sur le site internet tiilt.com. En quatre mois cette dernière débourse la somme de 94.700 € via des mandats WESTER UNION, coupons PCS ou MONEYGRAM.. Mis en cause localisé en côte d'ivoire. **Préjudice de près de cent mille euros.**

Mademoiselle A              18 ans                      Ruffey les Beaune

Manière d'opérer      Suite à une annonce de vente déposée sur le site TROCATHLON , la victime est contactée par une personne souhaitant acheter son bien. On lui propose d'ouvrir un compte PAYPAL pour être payée. la victime envoie donc 5 tickets NEOSURF pour un montant total de 500€ pour créditer son compte. Et dans le même temps elle donne ses coordonnées complètes de carte bancaire. Elle se fait donc escroquer de **500 euros** et fait opposition à sa carte

bancaire.

Monsieur F            23 ans            Pouilly en Auxois

Manière d'opérer    La victime voit un appartement à louer sur le bon coin dans la région parisienne. Après échange mail avec le propriétaire il transmet un dossier de cautionnement par mail ( photocopie passeport de son père, un RIB, et divers documents). Le lendemain il reçoit un nouvel mail du propriétaire qui lui réclame la somme de 1100€. Flairant l'escroquerie la victime stoppe toute négociation.

Monsieur B            19 ans            Bessey la cour

Manière d'opérer    La victime s'inscrit sur un site de rencontre "JALF", elle discute avec une personne qui lui demande son pseudonyme SKYPE. Il s'ensuit une discussion par webcam, la victime se déshabille et se masturbe devant la caméra. Le mis en cause enregistre la scène et menace de la diffuser si la victime ne règle pas la somme de 3 000€. La victime paie la somme de 100€ par virement PCS. **Préjudice 100 euros.**

Madame F            48 ans            Saint Usage

Manière d'opérer    Le ou les auteurs extorquent 990 euros à la victime par téléphone, en prétextant que si elle ne s'acquitte pas de la somme demandée elle se verra imposer une amende de 40 000 à 45 000 euros. Ceci en alléguant qu'elle n'est pas aux normes vis à vis des personnes à mobilité réduite dans son cabinet, pour son activité de masseuse professionnelle. **Préjudice 990 euros**

Monsieur B            66 ans            Bonnencontre

Manière d'opérer    La victime est arrêtée par un individu dans une rue. Ce dernier lui explique qu'elle aurait cassé son rétroviseur et que cela fait plusieurs minutes qu'il l'a suit. Le MEC menace la victime d'aller à la gendarmerie pour lui faire retirer son permis de conduire en lui faisant croire qu'il s'agit d'un délit de fuite. Le MEC téléphone à un complice qui se fait passer au téléphone pour l'assureur de la victime et qui conseille à cette dernière de s'arranger à l'amiable avec le MEC. Celui-ci réclame 1000€ à la victime. Cette dernière se rend seule au DAB de sa banque en centre ville, retire 1000€ en espèces puis les remet au mis en cause. Plus tard dans la journée, la victime appelle son assurance et comprend qu'elle a été escroquée. **Préjudice 1000 euros.**

Monsieur M            55 ans            Labergement les Seurre

Manière d'opérer    La victime se rend à une foire. Elle s'arrête auprès d'un vendeur de matelas pour obtenir des renseignements afin de changer sa literie. Aucune affaire n'est conclue. Néanmoins la victime communique ses coordonnées au vendeur. Ce dernier se présente au domicile de la victime le lundi suivant. Sans l'accord de la victime il emporte son lit et son matelas. Il lui installe promptement un lit électrique et 2 sommiers. Le MEC remet à la victime une facture d'un **montant de 4400 Euros** et lui propose de régler en faisant 11 chèques d'un montant de 400 Euros. Abusé par les paroles du vendeur et ne sachant que peu écrire et lire et étant encore coutumier de parler en francs, la victime signe la facture. Les chèques sont rédigés par le vendeur et la victime appose sa signature. Le lendemain la victime évoque la transaction à des amis lesquels lui disent qu'il s'est fait manifestement escroqué.

Madame G            61 ans            Bligny les Beaune

Manière d'opérer    La victime est abordée sur un site de rencontre par un homme qui après l'avoir mise en confiance va profiter de sa gentillesse et de sa crédulité. Il réussira à convaincre la victime de lui verser via des coupons PCS : 4200€ au total. La victime transmet les codes de 17 recharges PCS de 250€ chacune en quatre fois. **Préjudice de 4400 euros.**

Monsieur F            19 ans            Beaune

Manière d'opérer    La victime souhaite contracter un prêt entre particulier de 11500 euros afin d'acheter un nouveau véhicule et utilise un site internet pour cela. Il reçoit tout d'abord 3217 euros sous forme de chèque qu'il dépose sur son compte à la banque. L'argent est effectivement sur son compte dès le lendemain. En retour, pour obtenir le reliquat de son prêt, on lui demande de réaliser des mandats CASH à hauteur de 2500 euros. La victime ne connaissant pas le principe du mandat CASH, il exécute la démarche. Il s'aperçoit le lendemain en consultant son compte que les 3217 euros ont bien sûr disparu, il reçoit un message de sa banque lui annonçant que le chèque en question est notifié "volé" et donc que la somme initialement créditée avant vérifications bancaires a été débitée. **Préjudice de 2500 euros.**

Monsieur C            45 ans            Montagny les beaune

Manière d'opérer    La victime fait la rencontre d'une personne via les réseaux sociaux. Celle-ci entretient la discussion pendant 4 mois environ avant de lui demander 300 euros pour lui rendre service, via coupons carte PCS. La prochaine demande d'argent concerne un déblocage de fond concernant un héritage de fève de cacao en Côte d'Ivoire, il donne 800 euros, via PCS.  
Le prétendu chèque de l'héritage d'un montant de 3000 euros lui parvient et il le dépose sur son compte. La victime lui transfère le montant équivalant via coupons carte PCS. Le lendemain il constate que le chèque qu'il a reçu au titre du prétendu héritage est retiré de son compte. Ce dernier ayant été déclaré volé et la banque ayant donc procédé aux rectifications.  
Il est contacté par la suite par un faux agent d'INTERPOL, qui lui dit de ne pas s'inquiéter, il mène l'enquête. Celui-ci lui demande encore de l'argent afin de poursuivre les investigations.  
Il finit donc par comprendre qu'il se fait escroquer. **Préjudice de 4100 euros**

Monsieur C            53 ans            Chaux

Manière d'opérer    La victime fait la rencontre amoureuse d'une personne sur internet. Cette dernière déclarant s'être fait voler sa carte bancaire au Mali lui demande de l'argent pour l'aider. La victime procède à 3 ou 4 virements pour un montant total de 500 euros puis par la suite, encaisse un chèque de 4210 euros, voit son compte crédité et réalise un virement sensiblement correspondant de 4000 euros.  
Le chèque est bien sûr rejeté le lendemain comme étant déclaré « volé ».  
**Préjudice de 4500 euros**

Madame D            57 ans            Aloxe corton

Manière d'opérer    La victime, à la recherche d'un emploi d'auxiliaire de vie, dépose son CV sur le site « Pole emploi ». Elle est contactée par la mise en cause qui dit demeurer au Québec et prétend venir vivre en France dans les jours qui suivent. Cette dernière fait parvenir un chèque à la victime pour que cette dernière paye le propriétaire pour le 1er mois de loyer. Le chèque est encaissé pour un montant de 1500 euros. Un mandat cash de 1300 euros est ensuite envoyé au prétendu propriétaire par la victime. Deux jours plus tard, le chèque de 1500 euros est déclaré volé et donc décrédité de son compte bancaire. **Préjudice de 1300€**

Madame N            57 ans            Aloxe Corton

Manière d'opérer    La victime est inscrite à POLE EMPLOI comme aide-ménagère. Un homme, habitant à l'étranger, prend contact avec elle pour l'employer, à savoir prochainement s'occuper de sa mère qui devrait venir habiter sur la même commune. Après plusieurs échanges, il lui demande d'acquitter également le paiement du premier loyer inhérent à la location de la maison, précisant que la propriétaire n'est pas sur place. Elle reçoit par courrier un chèque de 1700 euros à cette fin, à elle d'envoyer un mandat cash urgent de 1500 euros à la propriétaire et de prendre 200 euros pour ses frais. Elle s'exécute, le chèque est rejeté de son compte pour "vol", l'argent du mandat CASH n'a pas été expédié. L'escroquerie en reste au niveau de la tentative.

Monsieur B            55 ans            Mimeure

Manière d'opérer    La victime reçoit un mail d'une très bonne amie à lui l'incitant à acheter des coupons NEOSURF suite à la perte de ses documents d'identité, moyens de paiement et téléphone lors d'un déplacement à MENTON. Ce dernier se rend au buraliste de la commune, et achète 5 coupons pour un montant total de 500€. Après les avoir scannés, il cherche à les envoyer par mail sans succès. En effet, son amie ayant entrepris de bloquer son adresse mail, après s'être rendue compte que son compte avait été piraté. L'escroquerie en reste au niveau de la tentative.

Monsieur M            77 ans            Meursault

Manière d'opérer    La victime navigue sur internet avec son ordinateur (MAC). Un message (EASYSUPPORT) s'affiche en lui indiquant que son ordinateur est infecté par un virus et que pour le nettoyer, il faut payer 250 euros pour le nettoyer et le débloquent. La victime s'exécute et paye avec sa carte bancaire la dite somme. Le plaignant se rend compte de la supercherie une fois le paiement effectué. Il fait opposition sur sa CB et constate après coup sur sa boîte mail qu'il est abonné à un espèce d'antivirus fictif pour un montant de 39€99 / mois jusqu'en janvier 2018.

Madame J            77 ans            Seurre

Manière d'opérer    Deux personnes se présentent au domicile d'une femme âgée et déclarent venir nettoyer la façade de son habitation louée au groupe « Orvitis ». La personne âgée répond ne pas être au courant mais les deux escrocs insistent et lui empruntent du matériel pour réaliser prétendument les travaux puis lui réclament ensuite la somme de 200 euros. La victime règle en liquide la somme et ne reçoit aucune facture ni document à signer. **Préjudice de 200 euros.**

Monsieur M            70 ans            Bligny les beaune

Manière d'opérer    Le ou les auteurs parviennent à pirater la boîte courriel de la victime. A l'aide d'une nouvelle adresse mail similaire (à une lettre près) de l'adresse de la victime, le ou les auteurs écrivent à l'ensemble du carnet d'adresse de la victime, en leurs demandant de se rendre dans un bureau de tabac afin d'y acheter des bons d'achats (PCS ou assimilés) et de leur en faire parvenir les codes. Dans le même temps, le pirate a envoyé une demande de suspension de la ligne téléphonique du portable de la victime. La ligne a été suspendue momentanément par l'opérateur le temps que la victime injoignable ne se rende compte de la supercherie. Fort heureusement aucun contact n'a répondu à la demande frauduleuse.

Madame C            70 ans            Pouilly sur saône

Manière            La victime souhaite investir dans le diamant suite à une information entendu au journal

d'opérer télévisé. Elle consulte un site internet [www.\\*\\*\\*diamond.com](http://www.***diamond.com). Après avoir pris contact par téléphone avec un responsable elle procède à un virement bancaire en HONGRIE de 1222 euros. Depuis plus d'un mois, suite à une demande de remboursement elle n'a aucune nouvelle de la société et de son argent. **Préjudice de 1222 euros.**

Madame B            37 ans            Nuits saint Georges.

Manière d'opérer    La victime met des encyclopédies en vente sur le site « LE BONCOIN ». Une femme la contacte par mail en lui indiquant qu'elle est intéressée. A la demande de l'acheteuse la victime ouvre un compte PAYPAL en suivant minutieusement les instructions. Elle transmet les copies de son avis d'imposition et de sa CNi ainsi que toutes ses coordonnées bancaires puis elle poste les encyclopédies (colissimo). Une fois le colis envoyé, elle reçoit un nouveau mail de l'acheteuse qui lui demande de virer la somme 500 €. Elle comprend qu'elle s'est fait escroquer.

Madame R            71 ans            Seurre

Manière d'opérer    Début juillet la victime reçoit un mail d'un cabinet d'étude l'informant qu'elle va toucher un héritage d'un montant de 3.214.920 Euros. Pour cela elle doit envoyer la somme de 30.000 Euros. La victime s'exécute et envoie la somme par mandat cash urgent, après avoir reçu par SMS des instructions concernant les coordonnées bancaires du bénéficiaire. Le 31.07.2017 la victime reçoit un second appel téléph. du MEC lui demandant un nouveau versement de 8.000 Euros pour obtenir l'héritage. Elle comprend qu'elle s'est fait escroquer.  
**Préjudice de 30000 euros**

**Il est essentiel de faire connaître les modes opératoires suivants inhérents aux escroqueries et abus de confiance :**

**il importe ainsi de retenir que dès que l'on vous demandera de communiquer des coupons recharges PCS, NEOSURF, TRANSCASH ou de procéder à un ou plusieurs virements WESTERN UNION à l'issue d'une correspondance sentimentale, sur des sites de rencontres ou réseaux sociaux ou quelles qu'en soient les circonstances et les motivations ....C'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.**

**Dès que l'on vous demande d'ouvrir un compte PayPal pour faciliter une transaction quelle qu'elle soit c'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.**

**Dès que l'on vous demande d'encaisser un chèque en récompense d'un service, d'une transaction, de l'obtention d'un emploi ... Et que l'on vous demande d'adresser une contrepartie d'un montant moins élevé (afin de vous y inciter) en coupons recharges PCS, NEOSURF ou TRANSCASH ...C'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.**

**En effet le montant crédité sur votre compte par votre banque lors de l'encaissement du dit chèque sera débité dès le lendemain lorsqu'elle aura procédé aux vérifications d'usage : « chèque volé ou déclaré perdu » !**

**Concrètement l'escroc dispose de 24 heures une fois que le chèque vous a été adressé et qu'il est encaissé pour réussir à vous convaincre par tous moyens de lui adresser une somme à peu près correspondante en coupons recharges.**

Une carte PCS est un outil de paiement, qui se présente comme une carte bancaire et qui possède d'ailleurs beaucoup de points communs avec une carte bleue telle que votre banque traditionnelle peut vous délivrer. Avec une carte PCS, il est à la fois possible de payer n'importe quel commerçant qui accepte les cartes bancaires et retirer de l'argent dans n'importe quel distributeur affilié au réseau Mastercard, c'est à dire quasiment tous les distributeurs d'argent.

### Carte PCS mastercard

La principale différence entre une carte venant de votre banque et une carte PCS cette dernière n'est reliée à aucun compte banque et est donc totalement anonyme. Il est possible de l'acheter dans beaucoup de bureaux de tabac en France sans avoir à fournir la moindre identité.



bleue est que en est bureaux

C'est déjà un bel avantage pour qui veut rester discret dans le cadre d'opérations peu licites. Mais ce n'est pas le seul, car les cartes PCS se créditent par des coupons recharges PCS, elles aussi disponibles dans les bureaux de tabac. A la manière d'une carte cadeau ou d'une recharge téléphonique, un coupon recharge PCS est une carte créditée d'un certain montant (20€, 50€, 100€, 150€, 250€). Une carte PCS se recharge en entrant le code du coupon recharge. Cet aspect est pratique pour les honnêtes utilisateurs qui voient là un moyen d'avoir une carte de paiement dont le plafond est limité par le montant que l'on crédite via ces fameux coupons de recharge. Pas moyen d'être à découvert.

Mais c'est aussi un aspect très intéressant pour les escrocs. En effet, lors des correspondances avec leurs victimes, les escrocs demandent à leurs cibles d'acheter des coupons recharges et de leur envoyer les codes. De cette façon, les escrocs créditent leur propre carte PCS avec l'argent de leurs victimes. Cette opération étant anonyme et irréversible, il est impossible pour les victimes de se faire rembourser ou de retrouver les escrocs en question.

Une carte PCS peut donc être un bon outil de paiement pour les honnêtes utilisateurs mais est également un bon outil pour les escrocs afin de se faire envoyer de l'argent lors des arnaques sur internet. Notre meilleur conseil est de fuir dès qu'une personne rencontrée sur internet vous demande de lui verser de l'argent via des coupons de recharge de carte PCS.

Il est assez compréhensible de n'avoir jamais à payer pour vendre quelque chose. En cas de doute s'abstenir ou demander conseil à une relation ou à un proche. Il est tout à fait normal de ne pas tout maîtriser, de ne pas tout savoir. On peut aussi ressentir de l'embarras à signifier son ignorance ou sa vulnérabilité.

Ne pas s'en ouvrir à un tiers , ne pas demander conseil peut profiter aux escrocs et être la source de profondes déconvenues et pertes financières .